



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 48033

## Texte de la question

M. Pierre-Louis Fagniez appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur l'accès de certaines personnes handicapées aux oeuvres cinématographiques. Un cinéma parisien a récemment proposé une séance quotidienne accessible aux malvoyants et aux malentendants. Les premiers pouvaient suivre le film proposé grâce à l'utilisation d'un casque à infrarouge à l'intérieur duquel une voix off relatait, en complément des dialogues, les actions des personnages. Les seconds bénéficiaient de l'inscription de sous-titres en gros caractères. En dépit de son coût élevé, cette initiative élargirait de façon considérable le champ d'accès des handicapés à la culture si elle se déroulait également dans d'autres communes. Il souhaite donc savoir s'il pense encourager le développement d'une telle offre.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur l'accès des handicapés aux oeuvres cinématographiques, en référence en particulier à l'expérience réalisée à l'Arlequin à Paris. Dans le cadre des actions menées en faveur de l'insertion des handicapés, le Centre national de la cinématographie (CNC) a diligenté au mois de septembre une étude sur les procédés de sous-titrage et d'audio-description pour les malentendants et les malvoyants, dans le but d'évaluer le coût et les conditions de mise en oeuvre d'un plan spécifique d'aides au sous-titrage des films et à l'équipement des salles. Cette étude, conduite avec la collaboration de la Commission supérieure technique (CST), a été annoncée à l'occasion du 59e congrès de la Fédération nationale des cinémas français. Ses conclusions seront remises à la directrice générale du CNC à la fin de l'année. Elle fait par ailleurs suite à l'étude menée par le CNC en 2003 sur le thème : « Handicap et cinéma en Europe ». Les problèmes soulevés, et à régler avant la mise en place d'un budget ad hoc, concernent la prise en charge du sous-titrage et de l'audio-description par les producteurs et/ou les distributeurs, ainsi que la question des droits de leurs auteurs. La nécessité d'amener l'ensemble des professionnels du cinéma, qu'ils soient producteurs, distributeurs ou exploitants, à s'engager dans cette voie, soulève un certain nombre de questions d'ordre technique et économique. La volonté des pouvoirs publics est d'apporter une réponse satisfaisante à ces questions afin de mettre en oeuvre une politique plus active en faveur de l'accès des handicapés au spectacle cinématographique. C'est en substance l'objectif que le ministre de la culture et de la communication a fixé au Centre national de la cinématographie (CNC), qui organise au mois de novembre une rencontre entre les associations de handicapés et les professionnels du cinéma.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre-Louis Fagniez](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48033

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 octobre 2004, page 7682

**Réponse publiée le** : 30 novembre 2004, page 9431